

**Examen professionnel pour l'avancement au grade de
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle – Session 2014
Rapport de jury**

I - Cadre réglementaire : Conditions d'accès et modalités des épreuves

Depuis 2010 les concours et examens professionnels de SAENES connaissent une réforme importante des épreuves. Cette réforme s'inscrit dans le cadre des mesures de professionnalisation du recrutement de la Fonction Publique.

Dans ce cadre, les nouvelles épreuves doivent permettre de s'assurer que les candidats possèdent les compétences et les aptitudes requises pour exercer les missions qui leur seront confiées. Ces épreuves prennent la forme d'études de cas, de mises en situation professionnelle et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

I.a- Conditions d'accès

L'examen professionnel de secrétaire administratif classe exceptionnelle s'inscrit dans les nouvelles modalités de gestion du corps des SAENES.

Peuvent se présenter à l'examen de SAENES de classe exceptionnelle les SAENES ayant atteint au moins le **6ème** échelon du grade de secrétaire administratif de classe supérieure **et justifiant d'au moins** trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

I.b – Modalités des épreuves

L'examen professionnel de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Ce dossier est adressé au service organisateur avant une date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours (coefficient : 3).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).

II – Statistiques

Candidatures	2012	2013	2014	Observations 2014
Nombre d'inscrits	10	16	23	<u>Inscrits</u> : 15 Femmes et 8 hommes <u>Formation</u> : Niveau I : 2 Niveau II : 6 Niveau III : 2 Niveau IV : 5 Niveau 5 : 3 Autres : 1 <u>Age</u> : 35 et 61 ans (moy : 44 ans) <u>Admissibles</u> : 8 Femmes et 2 Hommes
Nombre de dossiers reçus	7	14	19	
Nombre d'admissibles	5	8	10	
Nombres de postes	4	3	3	
Nombre d'admis	4	3	3	

2014	Admissibilité – Raep	Admission – Epreuve orale
Nombre candidats	19	9
Notation < ou égal à 10/20	6	2
Notation > à 10/20	13	7
Note la plus basse	8.50	8.50
Note la plus haute	15.00	15.00
Moyenne de l'épreuve	11.43	12.88

III - Evaluation

IIIa - Appréciation des dossiers RAEP (notation)

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier Raep. Lors de l'étude et la notation des dossiers, le jury s'est attaché à évaluer la qualité de présentation (respect des consignes de remplissage), la construction du dossier (originalité du plan, respect du plan annoncé, qualité d'expression, orthographe, syntaxe...), la clarté des missions et des compétences annoncées, la pertinence des annexes si le candidat a choisi d'en présenter, la richesse du parcours, la formation professionnelle.

Conseils du jury :

Le candidat doit choisir les missions qui tendent à le mettre en avant. Ainsi, la présentation chronologique n'est pas des plus favorables et peut laisser croire à un manque de recul par rapport aux tâches effectuées quotidiennement.

Une présentation plus thématique (par compétences) est essentielle, cette dernière impliquant au préalable une réflexion sur son parcours, les compétences acquises et les missions assurées.

Par ailleurs, l'accès au grade de classe exceptionnelle répondant à une logique de progression de carrière, le jury cherche à connaître les motivations des candidats sur une projection dans des fonctions supérieures.

IIIb - Epreuve orale :

10 candidats sélectionnés – 9 présents

Partie A : présentation du candidat 5 minutes

Les candidats ont très majoritairement très bien préparés cette partie de l'épreuve : le temps imparti est totalement utilisé à deux exceptions près. Le jury a interrompu le candidat qui a dépassé le temps réglementaire.

Le jury a valorisé là encore les exposés construits, clairement énoncés, rythmés avec un plan sensiblement différent de celui de du dossier RAEP.

Il convient de rappeler qu'une récitation du dossier raep ou un simple catalogue des tâches exécutées n'apporte rien et ne valorise en rien le candidat.

Dans certains cas, la conclusion a été peu précise, sans aucune projection du candidat dans son futur grade. Même si l'enjeu de cet examen professionnel n'est pas un changement de poste dans l'immédiat, une réflexion personnelle sur les futurs emplois est appréciable.

Partie B : questions : 20 minutes

Le jury s'est efforcé de mesurer les connaissances et compétences des candidats sur leur environnement immédiat de travail, mais aussi sur les principales structures de l'Education nationale, en dehors de leur affectation actuelle.

L'environnement immédiat de travail est majoritairement maîtrisé. Certains candidats ont été pénalisés, ne possédant pas les connaissances attendues par le jury sur leur environnement professionnel direct. Au-delà des dossiers quotidiens, il est nécessaire pour les candidats de posséder une culture juridique élargie sur son domaine de compétence.

Le jury regrette principalement le manque de curiosité et les efforts nettement insuffisants réalisés par les candidats pour s'informer et répondre aux questions relatives à l'actualité générale de l'Education nationale ou aux différentes structures institutionnelles.

Le jury a pu aussi, à travers différentes mises en situation, mesurer le positionnement et la hauteur de vue des candidats. Les meilleurs candidats ont su faire des réponses concrètes, construites, faisant preuve de sens pratique et d'analyse de leurs connaissances.

Trop peu de candidats démontrent de l'ambition lors de l'épreuve : ce grade est certes une reconnaissance professionnelle, mais il vise essentiellement à occuper des postes à responsabilité, en autonomie, sur lesquels trop peu de candidats se projettent concrètement.

Conseils du jury :

Le jury est conscient du stress occasionné par cette prestation orale qu'il ne faut pas sous-estimer.

Ainsi, parallèlement à une bonne connaissance du système éducatif, une préparation sérieuse à l'oral peut permettre de compenser cette attitude légitime de stress en travaillant sur ses savoir-faire, savoir-être, en adoptant un ton dynamique, en maîtrisant son débit de parole (ni trop rapide, ni trop lent), en se préparant à des mises en situation.

Le 30 avril 2014,

La présidente du jury,

Pascale RIEUX